Image not found or type unknown

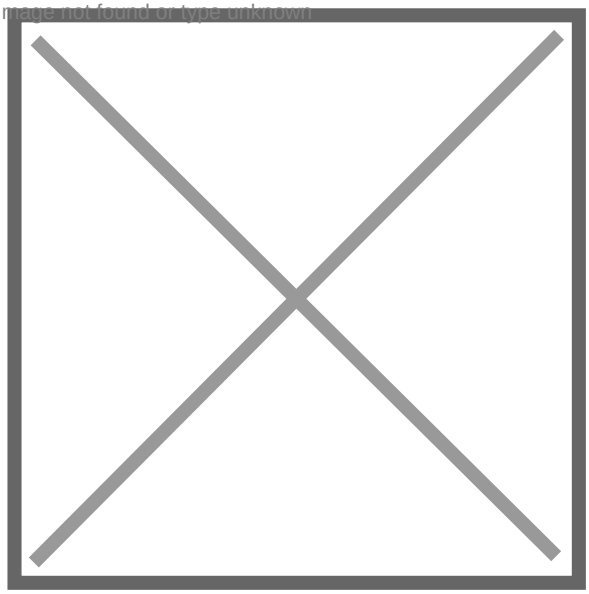

Terrasse de plein pied

Par **Enigma78**, le **11/07/2023** à **13:48**

Bonjour

j'ai une terrasse de plein pied en bois de 30m2 qui est en place depuis 15 ans , pour laquelle je n'ai pas fait demande travaux ou de construire , car d'après la mairie ce n'était pas nécessaire car elle était posé sur le sol . Cette terrasse n'est pas sur le cadastre comme toutes celles des voisins. Cette terasse n'est non plus pas dans le descriptif de ma maison dans les biens immobiliers . Après un peu de recherche je me suis rendu compte que ma terrasse aurait éventuellement dû être déclarée , mais sur certains site il est indiqué que oui et sur d'autres que non .

J'ai quelques questions
Un terrasse de plein pied doit-elle être déclaré ou pas , ici il est cérit que non ?
-->https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/quelle-autorisation-deposer-construire-terrasse#:~:text=Si%20la%20surface%20de%20votre%20terrasse%20fait%20plus%20de%205,d%C3%

Si, oui comment dois-je procéder ?
Quelle déclaration utilisé et quelle date mettre sur la déclaration ?
Quel sera le redressement , la sanction de la part du fisc?

je vous remercie

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés